

COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE

ARRÊTÉ DE PERMIS DE CONSTRUIRE

si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :
MAIRIE DE SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE 1 PLACE DE LA MAIRIE - 56910 SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE

Dossier : **PC 056230 17 K0005**

Déposé le : 04/04/2017

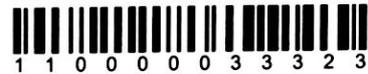
Nature des travaux : construction d'une serre de production agricole (en extension d'une serre existante)

Surface de plancher créée : 15160 m²

Adresse des travaux :
LES RUES DE BAS

56910 SAINT NICOLAS DU TERTRE

Demandeur :



**EARL SAINT NICOLAS REPRÉSENTÉ(E) PAR
BERNARD YANNICK**

**LES FRICHES
PLACE DE LA MAIRIE**

**56910 SAINT NICOLAS DU TERTRE CEDEX
56910
FRANCE**

TERRAIN OBJET DE LA DEMANDE:

Références cadastrales : 000AB0035 000AB0036 000ZB0152 000ZB0367

Superficie du terrain de la demande : 55651 m²

Le maire de SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.421-1, R.421-1, R421-14 à R.421-16 ;

Vu la Carte Communale approuvée conjointement le 05/10/2005 ;

Vu les pièces complémentaires reçues le 26/04/2017 et le 19/05/2017 ;

Vu la décision de l'autorité environnementale du 19/05/2017 portant décision après un examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement et dispensant le projet de la réalisation d'une étude d'impact ;

Vu le Code du patrimoine et notamment les articles L.621-1 et suivants relatifs aux monuments historiques ;

Vu la lettre de l'architecte des bâtiments de France précisant que, dans ses dispositions actuelles, le projet est sans visibilité avec le monument, objet de la protection ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE sous réserve de respecter les prescriptions mentionnées au(x) article(s) suivant(s).

Article 2

Conformément à l'article L.425-14 du code de l'urbanisme, les travaux ne peuvent être entrepris qu'après l'obtention de l'autorisation ou de la décision d'acceptation prévue à l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Fait à SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE, le 23/05/2017

Monsieur Jean-Louis RIALLIN



M. Adjoint HERCOÛET Jean

Page 1/2

PC 056230 17 K0005